

REPERAGE, PREVENTION, SUIVI SOCIAL DES SALARIES EXPOSES A L'AMIANTE (sous-section 4)

Dr DOUKHAN (médecin du travail) - F. DERNIAUX (Ingénieur prévention - IPRP)
IPAL SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL - 49 rue Raymond Jaclard 94140 ALFORTVILLE



Face à un nombre important d'entreprises adhérentes, concernées par le risque amiante, à la difficulté d'application des recommandations du consensus 1999 (prescription scanners et EFR, radios) et à la méconnaissance de l'exposition des salariés, une approche pluridisciplinaire a été mise en place :

LE REPERAGE

Basé sur l'étude du Curriculum Labori, l'analyse de l'exposition au travers d'une fiche de repère de l'activité professionnelle et l'application du protocole interne (scanner en double lecture) conformément aux recommandations de l'HAS.

Au travers de la consultation, le médecin du travail rappelle le risque de l'exposition et prescrit le scanner.

Une fois l'examen pratiqué, le rendu de résultat est assuré par le médecin du travail qui oriente en cas d'anomalies, vers le médecin traitant et/ou spécialiste (Service pathologies professionnelles ou autres). Cet accompagnement permet d'atténuer l'aspect anxiogène de cette démarche.

LE SUIVI SOCIAL

Traité par le biais du médecin du travail et de l'assistante sociale pour la mise en place du dossier de demande de MP, du FIVA et de l'étude des droits à la retraite anticipée.

LA PREVENTION MEDICO-TECHNIQUE

Permet d'aborder de manière très pragmatique la prévention au risque amiante. Le premier volet traite des aspects médicaux, suivi du volet technique donnant aux salariés les outils de repérage du matériau amiante et les moyens pour s'en protéger. Ces messages de prévention tertiaire sont rappelés lors des visites périodiques avec le médecin du travail.

Les chiffres

Depuis 2010

3141 fiches analysées
337 scanners rescrits
164 scanners réalisés

13 plaques pleurales,
1 cancer rénal découvert
et soigné précocement,
1 cancer pulmonaire
bénéficiant d'un suivi
médico-chirurgical précoce

9 maladies
professionnelles reconnues

138 salariés
sensibilisés en entreprise

Coût total des examens :
21 450 €
pris en charge par le SiST